

Monsieur le Préfet du Cantal à Aurillac



191

Monsieur le Préfet,

Le soussigné Coubetergue tal
Jean Cultivateur domicilié au
Moulin C^{ne} de Cros-de-Montvert
(Cantal), âgé de 65 ans, a l'honneur
de solliciter de votre bienveillance
un passeport pour se rendre à
Wingen Cos de Berne (Suisse) pour
voir son fils, Coubetergue Jules,
soldat blessé rapatrié d'Allemagne
et actuellement en traitement
à Wingen.

1 date

1 passeport

1 net, Jean

1 rné

1 les

Il vous prie d'agréer,
Monsieur le Préfet, ses humbles
salutations

Coubetergue Jean

1 te, des

1 ette

En par nous Antony Conard,
adjoint au Maire de Cros-de-Montvert, remplaçant
le Maire malade pour avis favorable

1 RIEUR,

Maire de Cros-de-Montvert le 22 février 1917

1 PTABILITÉ

1 Re Maire

1 L'Adjoint

1 Coubetergue Jean



Coubert Jacques Jean
agriculteur
Père
Avenue de la République, 15

C. Jules
Sergent
Wersgen - Hôtel Berninus
Silberhorn

Carte-postale portant bulletin
de santé d'un militaire en traitement
signée du Médecin traitant le
22 Janvier 1917.

oui.

FRANÇAISE

22 FÉV 1917 191

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

du Cantal

Je soussigné, Ministre de l'Intérieur, en date
du 22 février 1917, ai autorisé le

Coubert Jacques Jean

à voyager en Suisse à l'Intérieur

Coubert Jules

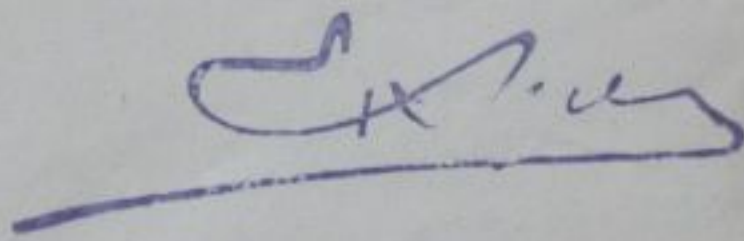
Wersgen

à condition qu'il résulte, des
rapports qu'il lui sera soumis, qu'il peut
procéder, que cette

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

LE CONSEILLER D'ÉTAT

DIRECTEUR DU CONTRÔLE ET DE LA COMPTABILITÉ



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION DU CONTRÔLE
ET DE LA
COMPTABILITÉ

CABINET DU DIRECTEUR

Demande de passeport
pour visite
à un Interné en Suisse

N° 1905

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 22 FÉV 1917 191

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

à MONSIEUR LE

Préfet du Cantal

Arrivé à l'internement le 24 fév.

Vous avez bien voulu me faire connaître, en date
du 19 février 1917, qu'une demande de passeport
avait été formée par Monsieur Coubeterques, Jean
Aurillac

à l'effet d'aller rendre visite en Suisse à l'Interné
Monsieur Coubeterques Jules
Sergent à
Wengen

J'ai l'honneur de vous informer qu'il résulte, des
vérifications auxquelles j'ai fait procéder, que cette
demande peut être accueillie.

POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

LE CONSEILLER D'ÉTAT

DIRECTEUR DU CONTRÔLE ET DE LA COMPTABILITÉ